



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Bibliothèques universitaires : Moselle

Question écrite n° 30947

### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que, lors des inondations de 1983, la bibliothèque universitaire de Metz a été inondée et que 25 000 livres environ ont été détruits. A l'époque, le ministère avait envoyé deux inspecteurs afin d'évaluer le préjudice. Par l'intermédiaire de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, une aide de solidarité avait également été allouée par ce pays et l'ambassadeur avait cependant tenu à souligner à l'époque que cette aide était un complément, les mesures nécessaires devant à son sens être prises d'abord par l'Etat français. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quel a été le concours financier de l'Etat pour compenser les effets des inondations de 1983.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports connaît bien la situation de la bibliothèque de la faculté des lettres de Metz, inondée par une crue de la Moselle en 1983. Le ministère de l'éducation nationale a mis 720 000 francs à la disposition de l'université de Metz en 1984 pour financer les dépenses de sauvetage, le rachat de fournitures et de matériel ainsi que la réinstallation, qui a abouti à une fusion dans de nouveaux locaux, de la bibliothèque de la faculté des lettres et de la section Lettres de la bibliothèque centrale. Depuis lors, un effort particulier a été poursuivi par le ministère pour répondre aux demandes présentées par l'université. Celles-ci ont porté sur l'équipement technique de la bibliothèque et sur le financement d'un catalogue automatisé des ouvrages, accessible par Minitel, pour reconstituer les fichiers des ouvrages, signaler les acquisitions et les nombreux dons recus. Les subventions attribuées à la bibliothèque de l'université de Metz pour ces deux actions se sont élevées respectivement à 900 000 francs et 160 000 francs. De plus, l'augmentation des crédits documentaires des bibliothèques universitaires s'est traduite à Metz par un triplement de la subvention ministérielle entre 1983 et 1990. Ainsi, le relevement et la reorganisation des bibliothèques de l'université de Metz ont été constamment appuyés par le ministère de l'éducation nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30947

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 1990, page 3094